

**OBJET      AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée dans votre précédente Délibération n° 08/5-21 en cette même séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, vu l'urgence, aux élus suivants à l'occasion de missions relevant de l'intérêt de la Commune :

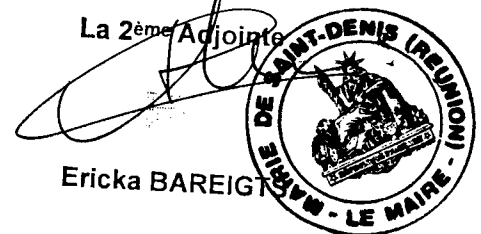
- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire, pour la mission de représentation de la Commune, du 17 au 22 avril 2008, en Martinique, à l'occasion de la cérémonie des funérailles de Monsieur Aimé CESAIRE, poète et homme politique français ;
- Monsieur Edmond LAURET, 7ème Adjoint, pour la mission de représentation de la Commune, du 4 au 11 juin 2008, en Martinique, à la Conférence des Maires des Villes Capitales d'Outre-Mer.

Les crédits sont prévus sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**

La 2ème Adjointe



Ericka BAREIGE

OBJET           AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Autorise, par voie de régularisation, vu l'urgence, l'exercice des mandats spéciaux suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire, pour la mission de représentation de la Commune, du 17 au 22 avril 2008, en Martinique, à l'occasion de la cérémonie des funérailles de Monsieur Aimé CESAIRE, poète et homme politique français ;
- Monsieur Edmond LAURET, 7ème Adjoint, pour la mission de représentation de la Commune, du 4 au 11 juin 2008, en Martinique, à la Conférence des Maires des Villes Capitales d'Outre-Mer.

**ARTICLE 2** Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

Pour le Maire absent

La 2ème Adjointe

Ericka BARETS

